

Bulletin municipal

JUILLET 2017



Fête nationale

Le 13 juillet

de 19h00 à 22h00 : Guinguette
et camion hamburger
22h30 : Feu d'artifice et bal

Le 14 juillet

à 10h30 : Match de foot : inscription auprès de Magali
à 12h00 : Repas
de 16h00 à 19h00 : jeux et détente



Mairie

1 rue du Puits Dessous
21120 CHAIGNAY

03.80.95.20.09

mairie.chaignay@gmail.com

Permanences

Mardi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 14h30 à 18h30

Rencontre avec les élus

Samedi de 11h à 12h

Tilleul de la Maladière : Arbre de l'année 2017 ?

La commune de Chaignay a participé au concours national « Arbre de l'année 2017 », organisé par Terre Sauvage & Office National des Forêts. Notre tilleul a été nommé par le jury pour faire partie des finalistes et participer au vote public. Après sélection de plusieurs clichés par Emmanuel Boiter, reporter photographe, notre tilleul sera mis en ligne à partir du 1^{er} septembre pour participer au prix public.

Le jury se réunira autour du 10 décembre à Paris pour élire l'Arbre de l'année 2017.

Tous les villageois, adultes, enfants, disponibles lundi 10 juillet à 14h15, sont invités à se rendre à "la Maladière" pour la photo du concours.

Corodonnées du maire et des adjoints

Jean-Marie MICHELIN
06 59 21 93 53

Gilles BIANCONE
07 76 33 37 29

Marie-Pierre DESBROSSE
06 07 43 40 45

Marie-Ange CHAUME-
LAGOUTTE
06 70 26 65 90

Patrice RAYMOND
06 12 65 51 96

Paroisse

Fête de St Pierre, St Paul

St Pierre étant le saint patron de notre village, vous êtes invités à la messe qui sera célébrée **samedi 1^{er} juillet à 18h30** par le père Raoul Mutin (auteur compositeur de nombreux chants liturgiques).

Gaëlle recevra le baptême durant la célébration.

A l'issue de la messe, la paroisse sera heureuse de partager avec tous le verre de l'amitié devant l'église.

Coupon d'inscription au repas

Buffet de salades
Jambon à la broche
Fromage
Salade de fruits
Café



A DECOUPER ET A RETOURNER A LA MAIRIE

JUSQU'AU 07 JUILLET

PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICE

À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet de nombreux feux d'artifices sont tirés par des particuliers. Ces articles festifs sont dangereux tant pour les utilisateurs que pour leur entourage ou pour leur environnement, car ils contiennent des substances pyrotechniques, souvent explosives et, au moins susceptibles d'entraîner des blessures et des brûlures, voire de provoquer des incendies.

Depuis le 4 juillet 2010, ces artifices doivent porter le marquage « CE » et être conformes aux normes les concernant. Ils doivent être accompagnés notamment d'informations sur les limites d'âge et d'instructions d'utilisation. Les pétards et feux d'artifice des trois premières catégories ne peuvent être vendus à des consommateurs de moins de 18 ans. Ceux de la catégorie 1 ne peuvent être vendus à des consommateurs de moins de 12 ans. La catégorie 4 est réservée aux professionnels.

Conseils

- Éviter l'achat de produits dont le mode d'emploi n'est pas rédigé en français
- Lire très attentivement l'information sur le mode d'emploi et les précautions d'utilisation
- Respecter impérativement ces précautions d'emploi
- Avertir les enfants des dangers des pétards, (chaque année, des doigts sont arrachés lors de jeux qui consistent à garder le plus longtemps possible un pétard allumé dans la main)
- Prendre garde aux conditions météorologiques, (de nombreux incendies sont imputables à un vent fort qui entraîne des débris d'artifices enflammés dans des herbes sèches)
- Respecter ses voisins : les plaintes auprès des Maires pour nuisances sonores dues aux pétards et aux autres artifices de divertissement sont très fréquentes en période estivale.

Vendredi 21 juillet—Crecey-sur-Tille Marché nocturne

Même formule qu'à Chaignay
mais avec d'autres exposants locaux à
découvrir

Le 10 septembre 2017

11ème Fête des Ânes

Entrée Gratuite

Organisée par l'association "Blé en herbe"

Toujours à la recherche de bénévoles
03 80 95 02 08

COVATI TOURISME

Le nouveau guide touristique 2017—2018
est paru.

Parcourir les plaines et les forêts
Revisiter l'histoire...

Venez le découvrir, quelques exemplaires papier
sont disponibles à la mairie.

Vous pouvez également le télécharger sur le site
<http://www.covati-tourisme.fr/>

RESERVATION REPAS DU 14 JUILLET

(gratuit pour les moins de 7 ans)

NOM :

PRENOM :

Nombre de repas d'adultes à 12€ : **Nombre de repas d'enfants (7 à 12 ans) à 8 € :**

Nombre de repas d'enfants de moins de 7 (gratuit) :

Ci-joint chèque de (à l'ordre du Trésor Public) :